

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA, Mme Vanessa CHABOURINE.

Absents ayant donné un pouvoir : Bruno GUYARD à Mme BOUQUIER, Mme Christelle TESSIER à Mme Aurore YANG, Mme Mariline BOUCLET à Mme BLANLUET.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	26	19

Absents excusés : M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme MERIAU Aline, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY, M. Pierre HABERT.

Date de la convocation

10 octobre 2024

Date d'affichage

10 octobre 2024

Objet de la délibération

1- Commande publique

1.7 Actes spéciaux et divers

**2024-072 – Dossier de
consultation pour la maîtrise
d'œuvre pour la réhabilitation
de l'ancien EHPAD en maison
de santé communale**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification

le 24/10/2024

A été nommé secrétaire : M. Loïc CROCHET

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé de transformer l'ancien EHPAD en maison de santé communale. Pour mener à bien, ces travaux, il faut choisir un cabinet qui assurera la maîtrise d'œuvre.

Le cabinet AVENSIA a été retenu pour nous accompagner dans cette procédure et a rédigé le dossier de consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre.

La consultation des entreprises sera passée en procédure « marché à procédure adaptée ».

Entendu l'exposé de Madame Marianne HUREL, Adjointe au Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE le dossier de consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancien EHPAD en maison de santé communale.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation, selon la procédure des marchés à procédure adaptée ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de l'opération.

Le secrétaire de séance
Loïc CROCHET



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

